



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 01-2019

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la directrice générale et greffière de la Ville de La Sarre que lors de la séance tenue le 15 janvier 2019, le conseil a adopté le règlement suivant :

Règlement no 01-2019 : *Règlement décrétant l'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales et spéciales et des autres compensations pour l'année 2019*

Il peut être pris connaissance dudit règlement au bureau municipal de la Ville de La Sarre, situé au 440, rue Principale, à La Sarre.

DONNÉ À LA SARRE
CE 16 JANVIER 2018

Isabelle D'Amours
Directrice générale et greffière